

Arrêté en conseil C.P. 7082, approuvé le 10 septembre 1941: Modification des paragraphes 3 et 4 de l'arrêté en conseil C.P. 19/6016, par la substitution des mots "ministre des Finances" aux mots "ministre du Travail".

M. Thorson, du comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Par ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1941, votre Comité a reçu instruction de poursuivre son enquête nonobstant l'ajournement prochain de la Chambre. La Chambre s'est ajournée le 14 juin et le Comité reprit ses séances le 7 juillet alors que fut institué un sous-comité composé de membres de tous les partis afin de préparer un programme et de faire rapport au Comité principal. Le Sous-comité du programme recommanda:

- (1) L'institution d'un sous-comité pour enquêter sur les sujets suivants:
 - (a) Les contrats avec les clubs, associations ou compagnies d'aviation civile;
 - (b) Les plans et devis ainsi que la construction de bâtiments pour l'armée, la marine et le corps d'aviation, et l'inspection pendant la construction;
 Et que ce sous-comité se compose de MM. Cleaver (président), Black, Diefenbaker, Golding, Pottier et Reid;
Et que son quorum soit de 3 membres.
- (2) L'institution d'un sous-comité pour enquêter sur les sujets suivants:
 - (a) Les services médicaux, dentaires et hospitaliers de l'armée, la marine et l'aviation;
 - (b) Les denrées alimentaires et autres approvisionnements y compris divers services pour les forces; l'inspection, la répartition et la récupération des restes.
 Et que ce sous-comité se compose de MM. Graham (président), Gladstone, Harris, Hansell, O'Neill, Picard et Sissons;
Et que son quorum soit de 3 membres.
- (3) L'institution d'un sous-comité pour enquêter sur les sujets suivants:
 - (a) Le contrôle des dépenses de l'armée, de la marine et de l'aviation;
 - (b) Les effectifs des quartiers-généraux de l'armée, de la marine et de l'aviation
 Et que ce sous-comité se compose de MM. Fournier (président), Abbott, Bercovitch, Bradette, Chevrier, Coldwell, Green, Macdonald, McIlraith et Ross;
Et que son quorum soit de 4 membres.
- (4) Que chacun des sous-comités fasse rapport de ses constatations et recommandations au Comité;
- (5) Que le président ou, en son absence, le vice-président soit ex-officio membre de tous les sous-comités.

Le rapport du Sous-comité du programme fut adopté le 8 juillet et le Comité s'ajourna pour se réunir de nouveau sur convocation du président. Les sous-comités abordèrent immédiatement leurs enquêtes respectives et voici le résumé des séances tenues par chaque sous-comité et des témoins entendus:

- Sous-comité n° 1—29 séances; 49 témoins.
Sous-comité n° 2—29 séances; 15 témoins.
Sous-comité n° 3—25 séances; 25 témoins.